

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 9 décembre 2008, à 19 h 30, en la salle du conseil municipal, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
Messieurs André Groulx et René Pinsonneault

Monsieur André Morin, directeur général intérimaire
Madame Lucie Coallier, OMA, greffière

SONT ABSENTS : Messieurs André Legault, Marcel Rainville et Daniel Leblanc

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

08/12/434 ORDRE DU JOUR – ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil.

ADOPTÉE

08/12/435 PROCÈS-VERBAUX – ADOPTION

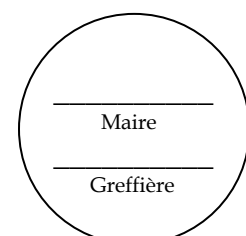
Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie des procès-verbaux au moins 24 h avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 novembre 2008 et de la séance extraordinaire du 2 décembre 2008.

ADOPTÉE



08/12/436 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION (2008-11-11) - DÉPÔT

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose le procès-verbal de correction pour le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2008 par lequel la résolution 08/11/423 est modifiée pour remplacer les mots « à même le règlement d'emprunt numéro 577 » compris dans le dernier alinéa par les mots « à même le poste budgétaire 02-311-0-411 ».

08/12/437 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités du Québec*, les déclarations des intérêts pécuniaires mises à jour par les membres du conseil municipal pour l'année 2009 sont déposées.

08/12/438 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION - RÉVISION BUDGÉTAIRE 2008

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'APPROUVER le budget révisé 2008 tel que transmis par l'Office municipal d'habitation en date du 10 novembre 2008.

ADOPTÉE

08/12/439 STAGE À L'USINE D'ÉPURATION - MONSIEUR ALEXANDRE MAINVILLE

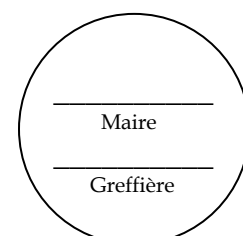
IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER monsieur Alexandre Mainville à effectuer un stage à l'usine d'épuration de la municipalité durant la période du 24 novembre 2008 au 12 décembre 2008.

DE PRÉCISER que ce stage n'est pas rémunéré et que la commission scolaire des Métiers du Sud-Ouest de Montréal doit adhérer spécifiquement à une police d'assurance responsabilité pour la période du stage,

ADOPTÉE



08/12/440 SURVEILLANTS DE PATINOIRES - EMBAUCHE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'EMBAUCHER les personnes suivantes, toutes domiciliées à L'Île-Perrot, en tant que surveillants des patinoires, avec le statut de salarié étudiant :

Guillaume Schmidt
Maxime Schmidt
Marie-Eve Simard
Jean-Pascal Dunn
Patrick Hudon
Geneviève Boily
Catherine Boily
Jérémie-Alexandre Brunelle

QUE leur période d'emploi débute le 15 décembre 2008 pour se terminer selon les conditions climatiques.

QUE les conditions de travail soient celles établies à la convention collective des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

08/12/441 DÉBOURSÉS ET REGISTRE DES CHÈQUES AU 30 NOVEMBRE 2008

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 30 novembre 2008, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 1 934 694,67 \$.

ADOPTÉE

08/12/442 DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE TAXES MUNICIPALES - 37 RUE DES LILAS

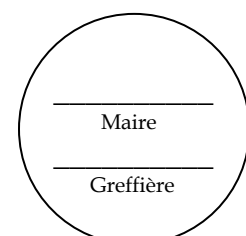
CONSIDÉRANT le rapport de la trésorière daté du 25 novembre 2008

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
ET RÉSOLU : Unanimement

DE REFUSER la demande de remise de taxes municipales pour l'année 2005 relativement à l'immeuble sis au 37 rue des Lilas à L'Île-Perrot.

ADOPTÉE



08/12/443 CONTRAT DE SERVICE D'ENTRETIEN DES LOGICIELS D'APPLICATION MUNICIPAL

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE RENOUELER avec la firme GFI Solutions D'affaires inc. :

- Le contrat d'entretien des logiciels et progiciels 18 872,31 \$ (txs incluses)
 - Le contrat d'entretien des équipements (Serveur Sun) 1 385,00 \$ (txs incluses)
 - Le contrat d'entretien des équipements (Serveur HP) 1 953,00 \$ (txs incluses)
- Total : 25 069,88 \$ (txs incluses)**

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 23 959,37 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-132-00-414.

D'AUTORISER M^{mes} Céline Charette et Danielle Rioux à signer lesdits contrats.

ADOPTÉE

08/12/444 ASSURANCES GÉNÉRALES AVEC LA MMQ - RENOUELEMENT

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
ET RÉSOLU : Unanimement

DE CONTRACTER pour l'année 2009, les assurances générales de la municipalité avec la Mutuelle des municipalités du Québec, selon les termes et conditions stipulés au résumé de tarification daté de décembre 2008, pour une prime totale de 125 602,00 \$, toutes taxes incluses.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même les postes budgétaires des assurances.

ADOPTÉE

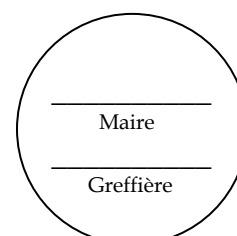
08/12/445 COUR MUNICIPALE RÉGIONALE - FERMETURE DE DOSSIERS

CONSIDÉRANT la lettre de la coordonnatrice et greffière de la cour municipale régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges datée du 30 juillet 2008.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER la fermeture des dossiers suivants :



N° de dossier	N° de constat	Raison de fermeture
95-05337-5	I5337	Dossier + 10 ans – extérieur du Québec
95-05963-5	I5963	Dossier + 10 ans – extérieur du Québec
95-05936-5	I5936	Dossier + 10 ans – extérieur du Québec
95-03681-5	I3681	Dossier + 10 ans – extérieur du Québec
95-04704-5	I4704	Dossier + 10 ans – extérieur du Québec
95-05988-5	I5988	Dossier + 10 ans – extérieur du Québec
95-05813-5	I5813	Dossier + 10 ans – extérieur du Québec
95-05879-5	I5879	Dossier + 10 ans – introuvable
95-04658-5	I4658	Dossier + 10 ans – extérieur du Québec
95-05996-5	I5996	Dossier + 10 ans – extérieur du Québec
95-05792-5	I5792	Dossier + 10 ans – extérieur du Québec
95-05791-5	I5791	Dossier + 10 ans – extérieur du Québec
96-02965-5	I8381	Dossier + 10 ans – extérieur du Canada
96-01254-5	I7279	Dossier + 10 ans – introuvable
96-00859-5	I6675	Dossier + 10 ans – introuvable
96-01058-5	I7421	Dossier + 10 ans – introuvable
96-01081-5	I7504	Dossier + 10 ans – introuvable
97-00991-0	I10606	Dossier + 10 ans – introuvable
97-03306-0	I11629	Dossier + 10 ans – introuvable
98-03841-0	I14186	Dossier + 10 ans – introuvable
98-04113-0	I15277	Dossier + 10 ans – introuvable
97-04976-0	I12586	Dossier + 10 ans – introuvable
97-04977-0	I12587	Dossier + 10 ans – introuvable
97-03330-0	I11802	Dossier + 10 ans – introuvable
97-02157-0	I11180	Dossier + 10 ans – introuvable
97-02232-0	I11288	Dossier + 10 ans – introuvable

ADOPTÉE

**08/12/446 PROJET DOMICILIAIRE LA SEIGNEURIE DE MARICOURT –
CESSION DE RUE ET DE SERVITUDES**

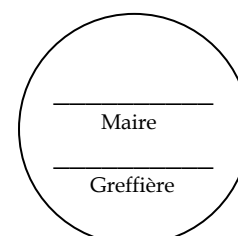
CONSIDÉRANT la convention de construction de services pour le projet La Seigneurie de Maricourt intervenue entre la compagnie 9110-1683 Québec Inc. et la ville de L'Île-Perrot en date du 5 avril 2004 ;

CONSIDÉRANT l'article 3.9 de ladite convention qui stipule qu'après l'acceptation finale des travaux, le requérant cède à la Ville, pour la somme de 1,00 \$, les réseaux d'égout, d'aqueduc, de drainage, l'emprise des rues, la fondation de rue, le pavage, les bordures de béton, les trottoirs, l'éclairage et les droits de passage ou servitude nécessaires pour la bonne exécution du projet.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement



QUE la Ville accepte la cession faite par la compagnie 9110-1683 Québec Inc. :

- du lot numéro 3 180 317 (rue de Maricourt) incluant les réseaux d'égout, d'aqueduc, de drainage, l'emprise des rues, la fondation de rue, le pavage, les bordures de béton ;
- du lot 3 180 306, servitude pour le passage vers le boisé en direction des limites de Pincourt ;
- du lot 3 180 312, servitude de passage en direction du centre commercial la Plaza Don-quistotte.

QUE cette cession est totalement aux frais du cédant.

QUE le maire et la greffière sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'acte de cession en conséquence et tout document incident découlant de cette transaction.

ADOPTÉE

08/12/447 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 580-6 INTITULÉ : «RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 580, AFIN : DE PERMETTRE DANS LA ZONE H-70 LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE COMPORTANT UN MAXIMUM DE 10 LOGEMENTS SUR 2 ÉTAGES EN CONTIGUS

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du premier projet de règlement numéro 580-6, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST

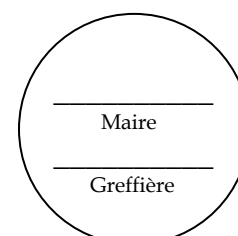
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le règlement numéro 580-6 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580, afin de permettre dans la zone H-70 la construction d'un immeuble comportant un maximum de 10 logements sur 2 étages en contigus.

QU'UNE soirée de consultation publique soit tenue dans la salle du conseil à 19 h, le mardi 27 janvier 2009.

QUE des copies du premier projet de règlement numéro 580-6 ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

ADOPTÉE



08/12/448 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 580-6 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 580, AFIN DE PERMETTRE DANS LA ZONE H-70 LA CONSTRUCTION D’UN IMMEUBLE COMPORTANT UN MAXIMUM DE 10 LOGEMENTS SUR 2 ÉTAGES EN CONTIGUS

Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier donne avis de motion à l’effet qu’il sera soumis lors d’une prochaine séance du conseil, le règlement 580-6 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580, afin de permettre dans la zone H-70 la construction d’un immeuble comportant un maximum de 10 logements sur 2 étages en contigus.

08/12/449 ENTENTE RELATIVE À L’ÉTABLISSEMENT D’UN PLAN D’AIDE EN CAS D’INCENDIES OU DE SITUATIONS D’URGENCE POUR LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4) ;

CONSIDÉRANT que les objectifs du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC exigent une entente en renfort pour tout risque dégénéralant au-delà des capacités des municipalités locales ;

CONSIDÉRANT que cette entente a pour seul but d’assurer les besoins en renfort, et non pour pallier un manque de ressources lors d’appels initiaux ;

CONSIDÉRANT que le projet d’entente a été présenté à la MRC ;

CONSIDÉRANT que le projet d’entente a aussi été présenté aux directeurs des Services d’incendie des municipalités de la MRC et a été approuvé à l’unanimité par eux ;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités de la MRC se sont déjà prononcées en faveur de l’entente.

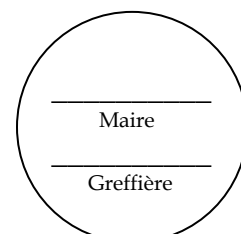
IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
ET RÉSOLU : Unanimement

D’ENTÉRINER et d’approuver l’Entente relative à l’établissement d’un plan d’aide en cas d’incendies ou de situations d’urgence pour les municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

D’AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, avec les autres municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, l’entente en conséquence.

ADOPTÉE



08/12/450 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 308, 21^E AVENUE (LOT 1 576 539)

Le maire invite les membres de l'assistance à se faire entendre relativement à cette demande. Aucune personne ne prend la parole.

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble sis au 308, 21^e avenue, lot 1 576 539 ;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal Première Édition du 25 octobre 2008, conformément à la Loi et aux frais du demandeur ;

CONSIDÉRANT l'analyse et l'avis du comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande par le conseil municipal lors de la commission générale tenue le 4 novembre 2008.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure affectant l'immeuble sis au 308, 21^e avenue (lot 1 576 539), à l'effet :

- de réduire la marge latérale sud-est à 0,63 mètre au lieu de 2 mètres.

Le tout tel que démontré au plan portant le numéro F-2008-9812-C, minute 13470, daté du 11 août 2008 préparé par Faucher Coulombe, arpenteurs-géomètres.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci s'est tenue de 19 h 45 à 19 h 45.

08/12/451 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

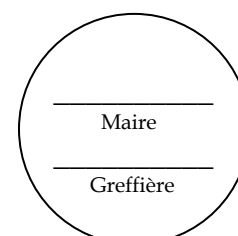
ET RÉSOLU : Unaniment

DE LEVER l'assemblée à 19 h 45.

ADOPTÉE

MARC ROY

LUCIE COALLIER, OMA



MAIRE

GREFFIÈRE

